COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nos réf. :10/CRAT A.317-AA
AB

Le 16 mars 2011

Avis relatif à la proposition d'utilisation des budgets 2011 consacrés aux outils d'aménagement opérationnel : rénovation urbaine et revitalisation urbaine

1. SAISINE ET REPONSE

- Par son courrier du 09 février 2011, le SPW-DGO4 a sollicité l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire sur la proposition d'utilisation des budgets 2011 consacrés aux outils d'aménagement opérationnel : rénovation urbaine et revitalisation urbaine. Cet avis doit être transmis au Ministre de tutelle de ces matières, Monsieur P. FURLAN.

- Ce point a été mis à l'ordre de la réunion de la section Aménagement actif de la CRAT du 04 mars 2011.

- Le présent avis a été approuvé par le Bureau de la CRAT du 16 mars 2011.

2. AVIS

En préambule, la CRAT s'interroge sur l'utilité de remettre un avis étant donné que le Ministre en charge de la rénovation et de la revitalisation urbaines a arrêté un programme de priorités budgétaires pour l'année 2011 sans qu'il n'ait eu connaissance de l'avis de la CRAT.

La Commission n'a dès lors pas jugé opportun de procéder à un examen des priorités, dossier par dossier, en collaboration avec les gestionnaires de dossier de la DGO4-DAO.

Elle appuie toutefois la volonté du Ministre qui vise, pour la rénovation urbaine, à accorder la priorité aux parties de dossiers suffisamment avancées pour permettre l'engagement des budgets.

Rue du Vertbois, 13c | 4000 Liège - Belgique | Tel. : +32 (0)4 232 98 59 | Fax : +32 (0)4 232 98 50 | www.crat.be | info@crat.be

Afin de participer activement à la procédure, la CRAT souhaiterait, à l'avenir, être consultée en amont de la décision du Ministre.

Philippe BARRAS,
Président